

— Le directeur général

Cabinet

— Affaire suivie par : Isabelle Peschet
— Courriel : ars-paca-dg@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 83 63

— Réf : CAB-0320-2587-D

— Date : 30 mars 2020

— Objet : Covid-19

Mesdames et Messieurs les Maires,

En cette période troublée, je sais que chacun d'entre vous cherche à faire le maximum pour protéger et venir en aide à la population. Je suis favorablement impressionné par la mobilisation que je constate et souhaite vous remercier des différentes propositions et initiatives qui sont les vôtres.

L'Agence régionale de santé PACA et tous les acteurs de santé de la région se sont énormément investis ces dernières semaines pour préparer et structurer une réponse cohérente face à l'épidémie. Je tiens à vous informer de ce qui est mis en place et attirer votre attention sur la manière dont nous pourrions nous coordonner dans la gestion de cette crise.

1) Le parcours du patient :

La prise en charge des patients a vocation à être organisée, dans la mesure du possible, par les professionnels de santé habituels des patients, avec une adaptation de leur mode de fonctionnement (inciter les patients à téléphoner avant de se rendre en cabinet, favoriser la télé consultation, adapter les salles d'attente et les espaces de consultations...). Différentes solutions sont proposées pour venir en appui des professionnels de santé :

- Un professionnel de santé peut appeler la **plateforme territoriale d'appui (PTA)** de son territoire qui a vocation à :
 - l'informer, l'orienter sur l'état de l'offre territoriale disponible et les organisations mises en place localement pour répondre à la situation COVID-19 (équipes dédiées, permanences dédiées...);
 - le soutenir dans l'appui au maintien à domicile des patients COVID-19 qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés ;
 - aider / faciliter l'usage de la télémédecine en ville dans un contexte COVID-19 ;



Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, les PTA poursuivent leurs missions habituelles de soutien aux professionnels de santé qui rencontrent des difficultés dans la prise en charge et l'accompagnement de patients fragiles ou vulnérables (hors covid) dans des situations complexes.

Votre intervention auprès des personnes âgées de votre commune pour vérifier que leurs besoins sont comblés peut être un élément crucial complémentaire. Le dispositif mis en place pour le plan canicule peut ainsi se révéler particulièrement utile aujourd'hui (appel à domicile...). Les personnels qui livrent les repas, qui interviennent à domicile (SAAD, SSIAD) ont un rôle primordial pour repérer et signaler les situations dégradées et les risques de rupture du maintien au domicile, et ainsi éviter des hospitalisations délétères pour les personnes. Les doter de matériels et de procédure de protection est une priorité que nous partageons sachant que toutes les personnes morales sont désormais autorisées à commander des masques.

- **Un outil régional de téléconsultation gratuit et sécurisé : TerCOVID**

TerCOVID est un outil destiné à la prise en charge des patients dépistés COVID-19 ou qui présentent des symptômes. Cette plateforme permet d'assurer la coordination de tous les acteurs qui doivent participer activement au suivi des patients (médecin, hôpital, pharmacien, infirmier), au-delà de l'acte de téléconsultation que la plateforme propose également.

Plusieurs initiatives de centres de consultations dédiées ou d'équipes dédiées à la prise en charge des patients COVID-19 se mettent en place, sur l'initiative de professionnels de santé des territoires concernés, souvent avec votre soutien actif. L'ARS, en accord avec l'Assurance Maladie, les Ordres et les URPS, propose un cadre pour ces organisations, qui ont vocation à compléter l'offre des cabinets libéraux, des structures d'exercice coordonné (maisons de santé, centre de santé) et des urgences hospitalières. Des recommandations ont été émises pour veiller à la qualité, la continuité et la sécurité des soins dans ces organisations, ainsi qu'à la sécurité juridique et financière des personnes qui y interviennent.

Pour les cas les plus graves, une hospitalisation devra être proposée. Pour cela nos hôpitaux se sont préparés, ils seront solidaires en particulier concernant la disponibilité des lits de réanimation. Il est fort probable que nous soyons confrontés à de fortes tensions sur les capacités hospitalières, et ce malgré la mobilisation de l'ensemble des structures hospitalières publiques et privées conduisant au doublement des capacités actuelles par transformation des lits de surveillance continu pour les porter à plus de 980 lits ventilés. Si cela devait être nécessaire, les opérateurs pourraient encore augmenter leurs capacités de 200 lits supplémentaires par mobilisation des salles de réveil. La majorité des patients ainsi soignés nécessiteront d'être par la suite hospitalisés en soins de suite et de réadaptation ; sur cet aspect également l'ARS travaille avec les opérateurs hospitaliers afin d'accroître les capacités de prise en charge.

2) Certaines populations nécessitent une attention particulière :

Les personnes à la rue ou vivant dans des conditions de promiscuité non compatibles avec la logique du confinement doivent être mises à l'abri. Les mineurs de l'aide sociale à l'enfance, les personnes en centres d'hébergement, celles relevant des dispositifs d'urgence sociale ou à la rue, les publics précaires disposant d'un logement ou d'un hébergement, les personnes vivant en habitat dégradé, en squat et bidonvilles doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le confinement impose de repenser complètement les prises en charge.

Pour les personnes en centres d'hébergement, relevant des dispositifs d'urgence sociale ou à la rue, des centres d'hébergement spécialisés sont en cours d'installation dans chaque département à l'initiative des Préfets. Ces centres accueilleront les personnes malades atteintes du COVID 19 sans facteur de gravité et pour lesquelles il n'est pas possible d'organiser le confinement dans les conditions requises ou du fait de leur absence de logement ou d'hébergement.

Pour toutes les autres personnes précaires, quelles que soient leurs conditions d'habitat et d'hébergement, le maintien de services de type banque alimentaire, accès à l'eau, aux produits d'hygiène et à des sanitaires ainsi que la diffusion de messages de prévention ciblés, doivent être regardés avec beaucoup d'attention, les associations et bénévoles n'assurant plus leurs prestations habituelles. Beaucoup d'entre vous ont déjà décidé d'intervenir sur ces différentes dimensions.

Dans les EHPAD, le risque de contamination des résidents est élevé, une doctrine est établie afin de permettre à chaque établissement de savoir comment garder un résident en l'isolant, le transférer à l'hôpital quand son cas s'aggrave. Les sorties et visites sont proscrites mais à titre exceptionnel, deux situations peuvent amener à déroger à ce principe : les résidents en fin de vie, ou si la direction de l'établissement considère, au cas par cas, qu'il convient de maintenir un contact avec un proche afin d'éviter une évolution très défavorable de l'état de santé de la personne (syndrome de glissement, refus d'alimentation...). Dans ce cas-là, le proche concerné devra appliquer scrupuleusement toutes les mesures barrières. Le confinement dans les chambres, recommandé samedi par le Ministre des solidarités et de la santé dans son discours, impose encore plus d'effort afin de pouvoir maintenir un lien entre les résidents et leurs proches. Je vous invite, si vous en avez la possibilité, à aider les responsables et soignants d'EHPAD à accompagner au mieux leurs résidents en particulier en pouvant fournir des moyens de communication à ceux qui n'en disposent pas. Certains personnels se confinent avec les résidents pour mieux les protéger. Les municipalités qui disposeraient d'équipements (lits de camps...) facilitant ce confinement pourraient utilement les mettre à disposition des personnels.

Pour les personnes handicapées et leurs aidants, la situation est difficile : certaines personnes d'habitude hébergées en institution sont revenues au domicile. Les conditions matérielles et psychologiques des familles concernées peuvent être fragiles. Les enfants et adultes continuent à bénéficier d'un accompagnement à leur domicile, par les mêmes professionnels mais la mise en œuvre opérationnelle peut être compliquée. Des plates-formes d'appui spécifiques se mettent en place dans les 6 départements de la région, à l'initiative des associations gestionnaires, pour répondre à ces situations et alertes notamment par la mise en œuvre de solutions d'hébergement temporaire en urgence.

Les établissements d'hébergement permanent restent ouverts mais comme pour les EHPAD, les visites et sorties sont proscrites (sauf exception indiquée supra).

3) Gestion des pénuries

Le gouvernement l'a dit très officiellement, dans une situation de crise mondiale, la pénurie de masques est une réalité qui s'impose à nous. Face à cette réalité, les préfetures, collectivités locales comme les entreprises se mobilisent et je les en remercie vivement.

L'ARS livre en priorité les hôpitaux, cliniques, établissements et services médico-sociaux et professionnels de ville (médecins, infirmiers, biologistes, pharmaciens, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes).

D'autres personnels doivent être protégés dans l'intérêt de tous : services d'aide à domicile (SAAD, SAVS et SAMSAH), transporteurs sanitaires, foyers de l'aide sociale à l'enfance, résidences autonomie, MECS, EHPA, foyers de vie, personnels des maraudes sociales, services qui distribuent de la nourriture aux plus précaires, CCAS... Je vous remercie de ce que vous pourrez faire pour la protection de ces personnes et de celles dont elles s'occupent.

Cette situation de crise nécessite des adaptations propres à chacun des territoires et des contacts fréquents, la situation évoluant chaque jour. Les délégations départementales de l'ARS peuvent vous répondre.

Par ailleurs un numéro vert régional est mis en place par l'agence, il répond 7 jours/7, de 9h à 19h, aux interrogations de nos concitoyens et professionnels : il s'agit du 0 800 73 00 87.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe De Mester', with a long vertical stroke extending downwards from the end of the signature.

Philippe De Mester

En communication à madame et messieurs les Préfets de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur